

Semis 2009 : augmenter absolument les surfaces de céréales fourragères !

Les surfaces totales de céréales fourragères ont chuté de plus de 25 % durant les 15 dernières années. Ceci est en particulier le cas pour l'orge d'automne et le maïs grains. A cela s'ajoute la baisse globale des surfaces de blé durant les premières années de la libéralisation, réduisant ainsi fortement les quantités de blé disponibles pour le secteur fourrager. Les variétés de blé fourrager ont certes connu une bonne progression entre 2004 et 2007, mais elles ont enregistré une baisse marquée durant les deux campagnes suivantes.

Pour couvrir les besoins du secteur fourrager, des quantités importantes et croissantes de matières fourragères doivent être importées. En 2008, les importations de céréales à fins fourragères se sont élevées à environ 421'200 tonnes, dont 176'800 t de blé fourrager, 110'800 t de maïs grains et 59'500 t d'orge.

La production indigène ne couvre donc que 50% des besoins pour le blé fourrager, 60% pour le maïs grains et 80% pour l'orge. Des parts de marché importantes sont donc à reconquérir. Ceci constitue une chance à saisir pour la production. C'est pourquoi, la filière recommande vivement d'augmenter en conséquence les surfaces de blé fourrager, d'orge et de maïs grains. Elle est bien entendu consciente que des mesures seront nécessaires au niveau des conditions cadres pour favoriser les céréales fourragères. Swiss granum est d'ailleurs en train de mener une étude sur la compétitivité de la filière des céréales et espère pouvoir proposer prochainement des mesures concrètes dans ce sens.

Les recommandations détaillées pour les différentes espèces sont les suivantes :

- Maintenir globalement les surfaces de blé panifiable à leur niveau actuel. Les proportions recommandées par classe de qualité en fonction du mode, respectivement du programme de production sont présentées dans le tableau 1. Pour les productions PER et IP-Suisse, les proportions actuelles sont globalement assez proches des besoins du marché. Pour le programme Suisse Premium, il est nécessaire de réduire un peu la part des classes TOP et I, alors que la classe II doit être augmentée. Pour des informations plus détaillées, notamment par rapport aux variétés à privilégier, nous renvoyons le lecteur aux recommandations précises de fenaco (Suisse Premium), IP-Suisse et Bio-Suisse.
- Les surfaces de blé à fins fourragères doivent être absolument augmentées. La liste recommandée pour les semis 2009 comprend les variétés Winnetou, Tapidor, Mulan et Hermann. Pour mémoire, les quatre variétés précitées peuvent être cultivées en mode PER, même si les variétés panifiables sont en Extensio sur la même exploitation. Ceci n'est par contre pas le cas avec des variétés ne figurant pas dans la classe « blé fourrager » sur la liste recommandée de swiss granum.
- Le seigle et l'épeautre font surtout l'objet de contrat de production. Les surfaces à ensemercer doivent être définies en concertation avec l'acheteur.
- Les emblavures d'orge et de maïs grains doivent être absolument augmentées.
- Les surfaces de triticale et de pois protéagineux sont globalement à maintenir.
- Dans tous les cas, il est primordial de consulter le centre collecteur, respectivement le transformateur destinataire de la marchandise avant de procéder aux semis. Les recommandations précitées sont en effet des moyennes nationales qui peuvent cacher d'importantes différences entre régions, en raison des besoins spécifiques parfois différents d'un transformateur à l'autre. Les centres collecteurs ont, à ce titre, un rôle important à jouer en tant que plate-forme de coordination et d'information.

Pour diminuer les risques de mycotoxines, il est important, lors des prochains semis, de continuer à appliquer les mesures préventives de la branche, en particulier par rapport au précédent cultural, au travail du sol et à la sensibilité variétale (document disponible sur notre site : www.swissgranum.ch, menu prise en charge / sécurité alimentaire).

En ce qui concerne le choix variétal, on rappellera que les listes recommandées établies par swiss granum pour la récolte 2010 figurent sur le site Internet www.swissgranum.ch et font l'objet d'une publication détaillée qui peut être commandée auprès du secrétariat de swiss granum (031 385 72 72).

Berne, le 25 août 2009
swiss granum

Tableau 1 : Proportions recommandées pour les différentes classes de qualité du blé panifiable (récolte 2010)

Classes de qualité	PER	IP-Suisse	Suisse Premium / Suisse Garantie
Blé Top	20 %	50% <i>(dont au maximum la moitié de Siala)</i>	15% <i>(dont au moins la moitié de Runal)</i>
Blé I	50 %	40% <i>(dont au maximum la moitié de Zinal)</i>	55% <i>(dont au moins la moitié d'Arina)</i>
Blé II	20 %	10% <i>(pas de Galaxie, ni Ludwig, ni Tommi)</i>	30% <i>(dont au moins la moitié de Levis)</i>
Blé III	10 %	0%	Augmenter d'entente avec le centre collecteur
Blé biscuit	Production sous contrat	0%	Production sous contrat